

Un mot sur...

... le dernier conseil municipal du 25 septembre. Fin de partie provisoire sur l'école de musique puisque le maire est revenu sur la décision du précédent conseil d'augmenter les tarifs, de manière hallucinante avons-nous dit. La discussion qui s'engage — on aurait pu l'initier sans menacer — doit aboutir à une des trois grandes familles de solutions possibles : le subventionnement individuel, l'école intercommunale ou l'établissement public.

Autre sujet, le site internet de la mairie. Si vous nous lisez, c'est qu'enfin, après vingt mois, le maire a consenti à respecter la loi. Depuis 1992, elle prévoit que l'opposition peut s'exprimer sur les supports de communication municipaux. À Vichy, après de premières tribulations sur le journal municipal avec l'intervention du tribunal administratif, c'est cette fois le ministre de l'intérieur et des collectivités territoriales (madame Alliot-Marie) qui a dû rappeler la règle. Et c'est donc ainsi qu'est né notre « express » que vous avez téléchargé sur le site de la mairie. Bonne lecture !

Christophe Pommeray

VICHYVICHY
15 NOVEMBRE 2009
express n°1

B comme Banque de France.- Dans La Montagne, le maire indique que l'affaire est réglée ou presque. L'affaire ? L'ancienne Banque de France a été vendue à la mairie. La mairie a voulu la vendre à un promoteur pour y créer un centre commercial culturel (un espace culture de type Leclerc, visiblement) : tollé des commerçants de centre-ville. Marche arrière de la mairie qui vend le bâtiment à la Semiv (une société d'économie mixte) qui, elle, pourra le vendre à l'abri des regards puisqu'il n'y a pas de passage obligatoire en conseil municipal. La Semiv vend finalement à un autre promoteur avec une belle plus-value mais en pleine campagne municipale. Le maire dit ne pas être au courant et se décide donc à préempter pour « arrêter » la cession. « Illégal » dit l'opposition qui pense que la mairie ne peut pas, sans motif tangible, préempter contre elle-même. Le tribunal administratif dit la même chose : il annule la préemption. La vente doit donc être passée ; la Semiv, qui détient toujours le bien, exprime son accord. La mairie, elle, évoque la signature d'un protocole et des discussions avec le promoteur qui, de guerre lasse, a demandé au tribunal de finaliser la vente. Réponse bientôt. Sur le sujet, la position de l'opposition est constante et tient en trois lignes : les

péripiéties du dossier montrent la manière dont il a été géré et le risque financier de ces péripiéties n'est pas négligeable pour le contribuable ; il faut signer la vente puisque c'est, en droit, la seule chose à faire et développer les meilleures relations possibles avec le promoteur pour avoir le droit de regard le plus large possible sur le projet.

C comme Casino des fl eurs.- Au point mort. Là aussi, l'opposition a eu raison. Autres péripiéties, même fin. On reparle même (en commission économique) d'y refaire une garderie avec VVA voire d'y faire un square !

E comme École de musique.- Retour à des tarifs plus raisonnables (voir éditorial). L'opposition a proposé trois solutions simples. Pour l'instant, nous n'entendons plus parler ni de la rencontre au sommet entre la direction régionale des affaires culturelles et les directeurs des écoles de musique de Vichy, Cusset et Bellerive ni d'un débat sur le sujet à VVA. À moins que tout cela ne se passe sans nous...

Verbatim...

...des derniers conseils.

Dans l'opposition, on joue la transparence. Sur le site

VichyVichy, nous avons mis en ligne les comptes-rendus intégraux des conseils municipaux.

Qui sont les membres du groupe ?

VichyVichy, version papier : déjà 5 numéros...

L'opposition communique : ce qu'en dit la presse...

